



# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

Présents : Mlle BARROCAS, MM. DIAS (PRESIDENT), AISSAOUI, BCHIR, CROISE, DENNIELOU, FOLTIER, FILIN, GALLONDE, SAADA.

Assiste : M. ETIENNE (REPRESENTANT DES ARBITRES AU CD).

Excusés : MM. HARCHAY, VALLETEAU, VILELA, ZAMO.

La séance est ouverte à 20 h.

José remercie les présents et excuse les absents.

L'ordre du jour est annoncé :

- Approbation du PV 25/09/18 ;
- Compte-rendu du Comité de Direction 14/11/18 ;
- Effectifs arbitres au 19/11/18 et suivi des malus ;
- Auditions ;
- Bilan actions ;
- Projets.

## INTRODUCTION ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 SEPTEMBRE

Le PV du 25 septembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## COMITE DIRECTION DU 14/11/18

- ✚ Utilisation FMI : 79 % de réussite ;
- ✚ Pas de Coupe +45 ans cette saison ;
- ✚ Rendez-vous Directeur Cabinet Préfet a été réalisé avec la Direction du District (et le Président) pour faire le bilan (CDPME + interdictions de stades) ;
- ✚ Projet District de Paris : 2020/2021 ;
- ✚ Retour sur le tournoi international ;
- ✚ Action « je joue, je nous respecte » : 86 chartres (37 %) – 90 cartons distribués dont 7 rouges.

## EFFECTIF ARBITRES AU 19/11/18 – SUIVI MALUS

Pour faire suite au procès-verbal du 25/09/18, et conformément aux Statuts de l'Arbitrage, la CDA valide également la **non-conformité administrative des dossiers arbitres suivants** (qui n'ont pas renouvelé avant le 31/08) et sont considérés comme démissionnaires de l'arbitrage.

Les arbitres et clubs en ont été avisés par voie officielle le 13/11/18.

GANANSIA ROY
HERBACHE FAOUZI
SIBY BRAHIM
SOUMARE DEMBA



Les effectifs sont :

- D1 : 18 arbitres, dont 18 désignables ;
- D2 : 34 arbitres, dont 34 désignables ;
- D3 : 39 arbitres, dont 34 désignables ;
- D4 : 35 arbitres, dont 26 désignables ;
- AAD : 15 arbitres, dont 15 désignables ;
- JAD 1 : 11 arbitres, dont 9 désignables ;
- JAD 2 : 27 arbitres, dont 21 désignables
- Diversifié : 21 arbitres, dont 21 désignables.

Depuis le début de la saison, la CDA a mis en place des « formations continues » dans le but de perfectionner les arbitres. Elles sont organisées tous les 15 jours. De nombreux thèmes ont été abordés :

- 27/9 : anéantissement (52 participants)
- 11/10 : semelle et faute grossière (47 participants)
- 25/10 : duels et bancs (47 participants)
- 08/11 : mains (36 participants)

Michel ABED présente un état récapitulatif des malus du 16/09/18 au 11/11/18. Ils sont validés en séance. Conformément aux procédures règlementaires, les notifications aux arbitres seront jointes par voie officielle. Le PV de la section administrative du 19/11/18 apparaîtra sur le site.

## AUDITIONS

**20h30 : Saisine de la Commission de District de l'Arbitrage concernant le dossier de M. Salim REMINI, Jeune Arbitre du District du Val-de-Marne**

Conformément aux dispositions de l'Article 39 des Statuts de l'Arbitrage, la Commission d'Arbitrage peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Le motif de sa convocation concerne **l'affaire Créteil Lusitanos U.S 16 / Brétigny F.C.S 16 du 6 mai 2018** (décision de la Commission Régionale de Discipline – Falsification d'un chèque – indemnité d'arbitrage).

Après avoir noté la présence de Monsieur REMINI Salim.

Jugeant les pièces versées au dossier, et vu la gravité des faits.

La CDA revient sur le motif de sa convocation et un débat contradictoire est engagé en séance.

La CDA l'informe qu'il y a eu négligence, et donc non-respect d'obligations administratives d'après-match et que cette faute est grave de conséquences.

Par conséquent, après avoir entendu ses explications et « regrets » sur cette affaire, la CDA ne peut qu'approuver que cette attitude soit « irresponsable » et qu'elle a porté une forte atteinte aux valeurs et responsabilités qu'incombe la fonction d'arbitre.

**Par ces motifs, après avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées, une demande de radiation des effectifs des Arbitres du Val-de-Marne est confirmée et prononcée, avec effet immédiat, à l'encontre de Monsieur Salim REMINI.**

Une copie de la présente décision est transmise au Comité de Direction du District du Val-de-Marne

*\*M. Régis ETIENNE n'a pas assisté et participé aux délibérations.*



**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.2 du Règlement Sportif du District**

**21h00 : Saisine de la Commission de District de l'Arbitrage concernant le dossier de M. Jaime DORADO MUNOZ, Arbitre Sénior du District du Val-de-Marne**

Conformément aux dispositions de l'Article 39 des Statuts de l'Arbitrage, la Commission d'Arbitrage peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Le motif de sa convocation concerne la rédaction de son rapport d'arbitrage du match Anciens D1 : Saint Maur VGA / Camilienne SP du 14 octobre 2018.

Après avoir noté la présence de Monsieur Jaime DORADO MUNOZ.  
Jugeant les pièces versées au dossier.

La CDA revient sur le motif de sa convocation et un débat contradictoire est engagé en séance.  
Par conséquent, après avoir entendu ses explications, la CDA lui demande d'être plus vigilant à l'avenir et lui distille un certain nombre de conseils.

**Par ces motifs, après avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées, suspend de deux week-ends de non désignation Monsieur Jaime DORADO MUNOZ.**

*\*M. Régis ETIENNE n'a pas assisté et participé aux délibérations.*

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.2 du Règlement Sportif du District**

**21h30 : Saisine de la Commission de District de l'Arbitrage concernant le dossier de M. Hafidh BOUKHENOUDA, Arbitre Sénior du District du Val-de-Marne**

Conformément aux dispositions de l'Article 39 des Statuts de l'Arbitrage, la Commission d'Arbitrage peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Le motif de sa convocation concerne son match de Coupe du Val-de-Marne : Arcueil COM / Villeneuve Saint Georges FC du 14 octobre 2018.

Après avoir noté la présence de Monsieur Hafidh BOUKHENOUDA.  
Jugeant les pièces versées au dossier.

La CDA revient sur le motif de sa convocation et un débat contradictoire est engagé en séance.  
Par conséquent, après avoir entendu ses explications, la CDA la CDA lui demande d'être plus vigilant à l'avenir et lui distille un certain nombre de conseils.

**Par ces motifs, après avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées, suspend d'un week-end de non désignation Monsieur Hafidh BOUKHENOUDA**

*\*M. Régis ETIENNE n'a pas assisté et participé aux délibérations.*



**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.2 du Règlement Sportif du District**

#### ACTIONS / PROJETS EN COURS

- Nicolas DENNIELOU fait un point calendrier.
- 96 arbitres ont été observés à date du 19/11/18.
- Futsal : test physique réalisé le 26/09/18 à Valenton, test théorique réalisé le 04/10/18, prochaines dates fixées : le 24/11/18 pour le test physique et théorique rattrapage. L'ensemble des décisions réglementaires paraîtront sur un PV spécifique Futsal et validé en séance plénière du 17/01/18.
- Deuxième formation initiale organisée les 10, 11, 17 et 18 novembre 2018. Candidats (29 au total) sérieux, motivés, investis, un 100 % réussite. Anouar était le responsable de la formation.
- Remises des écussons pour les candidats des S1 + S2 programmée le 10/01/18 à 19h30.
- Présentation du PPT « tutorat » par Bruno FOLTIER. Une réunion spécifique sera organisée mi-décembre pour présenter ce projet aux tuteurs volontaires. Les D1, D2 et AA seront sollicités pour s'investir.
- Présentation du rapport d'arbitrage disciplinaire et de délégation dématérialisés. Les arbitres seront avertis de cette procédure.
- Permanences CDA (les mardis tous les 15 jours) sont arrêtées temporairement, faute de présence d'arbitres.

#### DECISIONS REGLEMENTAIRES – ARTICLE 5 « EXAMENS ET OBSERVATIONS »

Dates programmées	Test théorique
<b>11 octobre 2018 (seulement les diversifiés)</b>	<b>14 octobre 2018 (D1/D2/D3/D4/AA/JAD)</b>

Conformément au calendrier de saison des arbitres du Val de Marne ;  
Conformément à l'article 5 - Examens et Observations - du Règlement Intérieur de la CDA ;  
Après avoir pris connaissance des pièces en sa possession (fiches présence) ;

Considérant que les arbitres sont tenus d'effectuer, chaque saison, un test théorique ;

Considérant que les arbitres ci-dessous (liste) n'ont pas participé à leur test théorique ;

MM. ABDELLI, AKPOLI, ARFAOUI, BARAN, BELHOCINE, BEN AMRI BETTAIEB, BENOUDA, BENZOHRA, CAMARA, CHAVEROUX, CHEMAR, EJJAKI, EL HAJJAM, FOFANA, GROISELLE, GUERROUJ, HERBACHE, IDRISSE KAITOUNI, LAKHNATI, LOUSSAIEF, MIRAOUJ, NGUESSAN, OUADAH, OULD MOUSSA, PAYET, RENE, RUFFIER POUPELLOZ, SADOK, SIDIBE, SOREL, SOUMARE, TAYEL, TIENDREBEOGO, TOUATI, TOURE, ZENASNI

MME. IPOUMB, SOUKOUNA, TIOUR

Par ces motifs et après analyse des situations personnelles ;

**Conformément à l'article 5 du règlement intérieur de la CDA :**

- Ils seront désignés selon les besoins de la CDA ;
- Ils seront convoqués à une session de rattrapage.

**A l'issue des différentes sessions de test organisées, les arbitres et assistants, en situation de non-participation (hors raisons médicales), ne sont plus désignables jusqu'au terme de la saison.**



**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.2 du Règlement Sportif du District**

#### PROCHAINES DATES – TESTS DE RATTRAPAGE

- 1<sup>er</sup> test théorique de rattrapage : le 25/11/18 à 10h15 au District (CF liste décisions règlementaires) ;
- 1<sup>er</sup> test physique de rattrapage (toutes catégories confondues, sauf diversifiés) : le 25/11/18 à 8h30 au Parc du Tremblay. Ont été convoqués par la voie officielle :

MM. ABDELLI, AKPOLI, ARFAOUI, BARAN, BELHOCINE, BEN AMRI BETTAIEB, BENOUDA, BENZOHRA, CAMARA, CHAVEROUX, CHEMAR, EJJAKI, EL HAJJAM, FOFANA, GROISELLE, GUERROUJ, HERBACHE, IDRISSE KAITOUNI, LAKHNATI, LOUSSAIEF, MIRAOUJ, NGUESSAN, OUADAH, OULD MOUSSA, PAYET, RENE, RUFFIER POUPELLOZ, SADOK, SIDIBE, SOREL, SOUMARE, TAYEL, TIENDREBEOGO, TOUATI, TOURE, ZENASNI

MME. IPOUMB, SOUKOUNA, TIOUR

- 1<sup>er</sup> test physique de rattrapage (diversifiés uniquement) : le 22/11/18 à 19h30 au District. Ont été convoqués par la voie officielle :

MM. BEN AYED, BRUDER, FILIN, GALLONDE, SAADA, SANCHO, SOREL, VABRE, VILELA DOS SANTOS

#### TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Après un tour de table, la séance est levée à 23h30.

**PROCHAINE SEANCE FIXEE AU JEUDI 17 JANVIER A 20H00**

Le Secrétaire Général

Nicolas DENNIELOU

Le Président

José DIAS